



VINEUIL SPORTS ATHLETISME

Bulletin d'adhésion 2023 - 2024



Directeur Technique : Fernand Pelletier

Directeur Technique Adjoint : Frédéric Degorce

Catégorie 01/09/23

Rapporter le document complété **recto verso**,
+ Le questionnaire médical (pour les mineurs)
+ Le règlement de la cotisation à libeller à l'ordre de Vineuil Sports Athlétisme
+ La copie de la carte d'identité ou la page du livret de famille.

Avez-vous été licencié dans un autre club la saison dernière oui non

N° de licence Nom du club

NOM - PRENOM (de l'adhérent) :

Sexe : Né(e) le : à : Code postal :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Tél. :

N° Tél. portable :

E-Mail :

(Information obligatoire, la FFA envoyant la licence par mail)

Pour les mineurs la personne à prévenir en cas d'accident

Nom prénom :

N° Tél. :

COTISATION ANNUELLE :

(Aucune licence ne sera enregistrée à la FFA sans règlement)

- 150 € (U16 à Master)
- 140€ (U14)
- 135 € (U10 et U12)
- 125 € (Licence Marche Nordique/Loisirs)
 - Moins 30 € à partir de la 2^e licence de la même famille

+ Maillot obligatoire : U10 et U12 = 5€, à partir de U14 = 20€

Catégories à partir du 01/09/2023

U10 Eveil Athlétique	2015 à 2017
U12 Poussin	2013 - 2014
U14 Benjamin	2011 - 2012
U16 Minime	2009 - 2010
U18 Cadet	2007 - 2008
U20 Junior	2005 - 2006
U23 Espoir	2002 à 2004
Senior	1990 à 2001
Master	1989 et avant

Mode de règlement choisi :

S V P Veuillez noter le prénom et le nom de l'enfant concerné(e) au dos du chèque.

- Chèque
- Chèques vacances
- Coupons sports, Passeport temps libre, Pass'Sport

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

Ils sont fixés en fonction de la catégorie d'âge et de la spécialité de l'athlète, par la Direction Technique.

Information disponible sur le site internet du club.

La Présidente, **Valérie WEBER**

Attention ! Pour tous le verso est à signer ➔



REGLEMENT POUR TOUS LES LICENCIES



Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Depuis le 1er septembre 2023, le PPV (Parcours Prévention Santé) remplace le certificat médical pour les majeurs.

À l'issue de la procédure d'adhésion, vous recevrez un mail de la FFA vous invitant à vous rendre sur votre espace personnel licencié afin de valider le Parcours Prévention Santé (qui remplace le certificat médical) ainsi que les conditions d'assurance.

Sans cette étape, vous pouvez terminer votre inscription mais votre licence ne sera pas saisie

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

J'accepte l'utilisation de mon image Je refuse l'utilisation de mon image.

Loi informatique et libertés (loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des informations.

Attention ! Carte d'identité obligatoire pour valider la licence

A Vineuil le : Signature du licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)

Je soussigné (e) Nom et Prénom :

En ma qualité (de père, mère, représentant légal) autorise mon fils / ma fille

Nom et Prénom : Né (e) le : __ / __ / ____

J'autorise :

- Mon enfant à pratiquer les différentes activités liées à l'athlétisme dans le cadre des entrainements des compétitions des stages, de toutes manifestations et événements organisés par Vineuil Sports Athlétisme la LCA (Ligue du Centre Val de Loire d'Athlétisme) et la FFA (Fédération Française d'Athlétisme).
- Les dirigeants de Vineuil, en cas d'accident, à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment à le faire transporter dans un centre hospitalier.
- Les parents bénévoles et les dirigeants à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel.
- Questionnaire médical :**
 - J'ai rempli avec mon enfant le questionnaire relatif à son état de santé et il est dispensé de présenter un certificat médical.
- Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs :**

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

A Vineuil le : Signature

(des parents ou du représentant légal) :